Nations Unies A/64/470

Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2009

Original : français

Soixante-quatrième session
Point 8 de l'ordre du jour
Débat général

Lettre datée du 29 septembre 2009, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le message suivant de la part de Ny Hasina Andriamanjato, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères de Madagascar. Je cite :

Monsieur le Président,

La délégation de Madagascar voudrait apporter les précisions ci-après suite à la décision de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2009 de ne pas donner l'opportunité à Madagascar de s'exprimer au débat général par suite d'une demande du représentant de la République démocratique du Congo au nom de la SADC de priver la parole à S. E. M. Andry Nirina Rajoelina, Président de la Haute Autorité de la transition de la République de Madagascar.

Tout d'abord, en tant qu'État souverain Membre de l'ONU, Madagascar a été invité par le Secrétaire général de l'ONU (note verbale du 7 juillet 2009) à la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques.

S. E. M. Andry Nirina Rajoelina a été également invité par le Secrétaire général de l'ONU (lettre en date du 31 mars 2009) à la cérémonie annuelle des traités de 2009, ce qui lui a permis de signer le 25 septembre 2009 deux traités, à savoir :

– Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 10 décembre 2008);

– Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (New York, 11 décembre 2008).

Enfin, Madagascar, État Membre de droit de l'ONU, a été officiellement invité comme chaque année par le Secrétaire général de l'ONU à participer au débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

09-53757 (F) 051009 051009

Grands furent notre surprise et notre désarroi lorsque le représentant de la République démocratique du Congo, membre de la SADC, a demandé à l'Assemblée générale de priver de la parole S. E. M. Andry Nirina Rajoelina, Chef de la délégation malagasy, alors qu'il n'est pas l'invitant.

Au nom du principe même de la souveraineté des États, de quel droit la SADC peut-elle se permettre d'empêcher Madagascar de prendre la parole, alors que la Commission de vérification des pouvoirs n'a pas encore présenté son rapport?

En nous basant sur la Déclaration du Sommet mondial de 2005 adoptée par tous les dirigeants du monde en 2005, qu'en est-il du paragraphe 5 sur les valeurs et principes de la réaffirmation de tout faire pour défendre l'égalité souveraine, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États?

Si on se réfère à l'article 71 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la « question de la représentativité de Madagascar » n'était pas à l'ordre du jour. Il s'agit en fait du débat général plénier auquel tous les États Membres sont invités à prendre part.

Tous autant que nous sommes au sein de cette auguste assemblée, que voulons-nous et où voulons-nous aller? Parmi les thèmes tout à fait appropriés de cette soixante-quatrième session, le dialogue des cultures et des civilisations figurait au cœur des débats.

Nous sommes profondément attristés par l'attitude de certains pays amis qui veulent nous exclure et nous marginaliser. De telles démarches anachroniques sont indignes de notre époque.

Nous accueillons favorablement la décision empreinte de sagesse du Président de l'Assemblée générale d'avoir requis l'avis du Conseiller juridique autorisant le Chef de la délégation de Madagascar à prendre la parole.

Toutefois, nous déplorons le résultat du vote qui a mis à l'écart la majorité des États Membres. Est-ce cela la démocratie? Nul ne peut prétendre avoir le monopole des bonnes idées.

Nous clamons avec toute notre force que le résultat du vote ne reflète pas la démocratie. Tout le monde en conviendra.

Les 33 États Membres qui ont pris part aux votes ne peuvent en aucun cas prétendre incarner la démocratie concernant une question aussi délicate que la représentativité de Madagascar et de sa souveraineté au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comportant le discours de Andry Nirina Rajoelina, comme document de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Zina **Andrianarivelo-Razafy**

Annexe à la lettre datée du 29 septembre 2009 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies

Discours de Andry Nirina Rajoelina, Président de la Haute Autorité de la transition

Soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

New York, 24 septembre 2009

C'est avec un immense plaisir que je m'exprime devant cette tribune des Nations Unies aujourd'hui en représentant Madagascar, qui est particulièrement honoré de pouvoir contribuer aux réflexions et concertations dans cette enceinte éminemment significative.

Comme nous le savons tous, l'ONU constitue le cadre idéal pour échanger nos expériences respectives et pour entretenir cet élan de solidarité.

En pareilles circonstances, permettez-moi tout d'abord d'adresser ma profonde reconnaissance à Miguel d'Escoto Brockman pour l'excellente manière avec laquelle il a dirigé la soixante-troisième session de notre Assemblée générale. Cela nous a permis d'avancer dans divers thèmes d'actualité nécessaires et utiles à l'épanouissement de l'humanité tout entière.

Permettez-moi, en outre, de présenter mes chaleureuses félicitations pour la brillante élection d'Ali Treki à la présidence de la soixante-quatrième Assemblée générale. Je suis convaincu que notre auguste Assemblée dégagera des résolutions et décisions pertinentes sous sa direction clairvoyante.

Il me tient également à cœur de saluer la réactivité exceptionnelle et visible dont vous faites preuve, Monsieur le Secrétaire général, face à toutes les crises qui ébranlent le monde. Je ne pourrai que vous souhaiter un franc succès dans l'accomplissement de vos missions.

Le thème de cette année « Réponses globales aux crises globales et au développement par le renforcement du multilatéralisme et du dialogue des civilisations » reflète parfaitement notre volonté à tous de trouver une solution commune à nos problèmes communs.

Nos différences culturelles, religieuses ou autres ne devraient en aucun cas constituer un facteur d'incompréhension entre nous, peuples de ce monde.

Au contraire, elles devraient susciter davantage l'impulsion qui nous guide vers la paix et la sécurité durables.

En effet, ce qui nous différencie entre nous c'est la manière dont chacun d'entre nous se situe par rapport aux réalités, aux êtres et aux événements. Les points de vues qui en découlent sont partiels, donc forcément complémentaires les uns des autres.

Je me joins aux dirigeants africains, en affirmant que l'Afrique mérite d'avoir sa place dans le concert des nations. Je suis également d'avis que cette valeur

commune qu'est la démocratie, que nous prônons tous, serait vide de sens si la représentativité géographique n'est pas appliquée au sein même de notre Organisation. Il y va de la légitimité même de l'ONU.

En tant que deuxième continent au monde par sa population, l'Afrique ne doit pas être mise à l'écart des initiatives la concernant.

Nous soutenons la demande du Président de l'Union africaine et de plusieurs États Membres d'octroyer le droit à un siège permanent au sein du Conseil de sécurité de l'ONU avec toutes les prérogatives qui y sont rattachées.

Nous sommes ici pour tracer la route de nos générations futures et concrétiser notre volonté de promouvoir le dialogue des cultures et des civilisations. Restons attachés aux principes que nous avons unanimement adoptés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon lesquels « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Permettez-moi de saluer tous les efforts entrepris à ce jour, à tous les niveaux de notre communauté internationale, pour cette cause qui nous est chère. Beaucoup reste néanmoins à faire car nous sommes encore loin des objectifs escomptés.

La compréhension, le refus de la discrimination, la tolérance, religieuse ou autre, sans lesquels une paix durable ne sera qu'utopie, doivent être les maîtres mots pour articuler tous nos actes.

Ils doivent être pour nous de véritables références pour chaque décision que nous prenons, qu'il s'agisse des domaines politique, économique, social et/ou culturel.

À ce propos, permettez-moi de me pencher brièvement sur le cas de mon pays, Madagascar, pour lequel la situation me paraît incarner un modèle de société dont « Nous » les jeunes, devons occuper un rôle de plus en plus prépondérant dans tous les processus de prise de décisions.

Soixante-cinq pour cent de la population malgache ont moins de 25 ans. Ce qui correspond pratiquement à la proportion de la jeunesse dans le monde et plus particulièrement dans les pays en développement.

Le monde est en train de chercher un repère pour survivre face aux grands défis auxquels il est confronté, notamment la crise économique et financière, le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la pauvreté grandissante.

À Madagascar, ces problèmes, combinés avec une gouvernance défaillante au cours de ces deux dernières décennies, ont débouché inévitablement sur une crise sociale et politique aiguë.

L'expérience malgache nous interpelle tous, car la jeunesse à Madagascar a pris ses responsabilités.

Étant parmi les jeunes chefs d'État présents à cette Assemblée, sinon le plus jeune, je lance un appel solennel à tous les jeunes du monde d'agir face aux nouveaux défis de l'humanité.

> « Agissons pour ne pas subir, et changeons pour un monde meilleur et durable! ».

Je fais aussi appel à nos aînés, pour qu'ils fassent confiance aux jeunes d'aujourd'hui et de demain. Et je remercie Monsieur le Secrétaire général lors de la Conférence sur les changements climatiques, pour la pertinence de son initiative, en impliquant les jeunes dans ce combat pour la survie de l'humanité.

Nous interpellons le monde entier car :

Nous avons trop attendu pour avoir notre opportunité de choisir.

Nous avons trop attendu pour nous attaquer vigoureusement aux injustices, à la misère de nos compatriotes, aux abus et aux dérives.

Nous avons trop attendu à avoir les vraies solutions aux mauvaises gouvernances qui ont fait plonger une grande partie de l'humanité dans la pauvreté.

Aux souffrances, à l'angoisse, au désespoir, nous devons avoir une réponse :

Nous voulons changer,
Nous devrions changer,
Nous allons changer.

Ce n'est pas la première fois en 49 ans d'indépendance que le peuple malgache a manifesté sa volonté de changement.

Le mouvement populaire pacifique malgache a conduit à la mise en place d'une Autorité de transition validée par la Haute Cour constitutionnelle de la République de Madagascar.

Malheureusement, certains partenaires techniques et financiers brandissent la menace de sanctions de différentes natures.

Nous ne pouvons que regretter de telles menaces qui ne pourront qu'accroître la misère du peuple malgache car Madagascar dépend encore de l'aide internationale dont les bénéficiaires finaux sont le peuple et non pas les gouvernants.

C'est pourquoi du haut de cette tribune, nous lançons un appel solennel à la communauté internationale, à tous les bailleurs de fonds, de revoir leur lecture de la situation et de continuer leur assistance à la population malgache pour ne pas dégrader encore plus leurs conditions de vie.

La principale mission du régime de transition, consensuel et inclusif, est d'élaborer une nouvelle Constitution pour l'avènement de la quatrième République en respectant les attentes du peuple malgache. Les grands principes de cette nouvelle Constitution seront arrêtés au cours d'une conférence nationale dont l'organisation et la conduite seront confiées à la société civile.

Nous voulons affirmer ici notre engagement à organiser des élections libres, fiables, transparentes et régulières dans les meilleurs délais possibles, sur la base d'un nouveau code électoral, par les soins de la Commission électorale indépendante et sous le contrôle d'observateurs internationaux.

Nous souhaitons vivement que les Nations Unies nous accompagnent dans ce processus électoral. Nous sollicitons votre assistance et votre appui.

Dans la perspective de l'« Année internationale pour le rapprochement des cultures » en 2010, le peuple malgache appelle à la coopération internationale en

faveur de toutes les initiatives visant à la promotion de la culture de la paix et du dialogue entre toutes les cultures, civilisations et religions.

Ce choix est éminemment lourd de sens car les crises actuelles nous rappellent que tous les pays du monde sont appelés à coopérer, surtout à cause de l'interdépendance liée à la mondialisation, et que l'esprit du dialogue devrait régner.

Le dialogue suppose l'égalité et le respect mutuel. Ainsi, tous les points de vue et propositions de solutions méritent d'être considérés à leur juste valeur pour faire face aux crises complexes qui secouent actuellement notre planète.

En d'autres termes, le multilatéralisme effectif à travers les organisations internationales est de mise; un éclectisme idéologique ainsi qu'un réalisme méthodologique devraient être mis en œuvre.

Le dialogue exige également un esprit de partage. Dans cette optique, comme les crises ont des impacts universels, la relance doit profiter à tous et les stratégies y afférentes doivent être impartiales.

Tant qu'une partie des populations et acteurs mondiaux y sont sous-estimés, voire exclus, l'efficacité ne sera pas au rendez-vous.

Les promesses annoncées dans le cadre des conférences internationales sur les crises aussi bien économique, financière, alimentaire que climatique devraient être tenues. Parmi ces promesses, je me permets de citer celle d'allouer 0,7 % des plans de relance économique adoptés dans les pays riches pour répondre aux besoins immédiats des populations souffrant de la faim et de la malnutrition et garantir la sécurité alimentaire pour tous.

Madagascar se réjouit du soutien de la communauté internationale dans ses efforts de paix et de développement, et réaffirme sa détermination à contribuer à la réflexion collective en vue de résoudre les problèmes partagés.

Que le dialogue des civilisations fasse prospérer toutes les nations à travers une mondialisation plus humanisée et plus paisible!